

**Conseil général
des Ponts et Chaussées**

**Centre national
de la fonction publique territoriale**

n° 005657-01

L'Institut des villes

Rapport d'étape

Mai 2008



**Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et
de l'aménagement du territoire**

**Centre national de la fonction
publique territoriale**

**Conseil général des ponts et chaussées
5ème section Aménagement des territoires**

RAPPORT D'ETAPE SUR L'INSTITUT DES VILLES

**Francis ROL-TANGUY
Ingénieur général
des ponts et chaussées**

**Michel PASTOR
Chef de l'inspection
générale du CNFPT**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Conseil général des ponts et chaussées

Le Vice-Président

Paris, le 19 mai 2008

Note

à

Madame le Ministre du logement et de la ville

à l'attention du Directeur du cabinet

OBJET : Rapport n° 005657-01 – mission d'expertise des perspectives pour l'Institut des villes

Par courrier en date du 31 janvier 2008, vous avez demandé que le Conseil général des ponts et chaussées réalise une mission d'expertise concernant les perspectives d'évolution du GIP, dénommé Institut des villes. Vous avez souhaité que cette mission soit conduite conjointement avec le Centre national de la Fonction publique territoriale.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le rapport établi pour la première phase par M. Michel PASTOR, chef de l'Inspection générale du CNFPT et M. Francis ROL-TANGUY.

A l'issue de cette première phase, les auteurs proposent de conforter par des décisions rapides la vocation européenne de l'Institut des villes, notamment en menant à leur terme les démarches engagées d'amélioration de la gestion du secrétariat du programme européen URBACT et en accueillant au sein de l'institut l'animation du réseau des villes URBAN.

C'est pour ces raisons qu'ils proposent que, sans attendre la deuxième phase sur les évolutions possibles de l'institut, en lien avec les réflexions conduites dans le cadre de la Revue générale des politiques publiques, le GIP soit prorogé de 2, voire 5 ans, afin qu'il puisse mener ces tâches à bien.

Je vous informe que, sauf objection de votre part, ce rapport de première phase sera rendu communicable et publié sur le site internet du ministère, dans un délai de deux mois à compter de la présente diffusion.

Le Vice-Président

Signé

Claude MARTINAND

Diffusion du rapport n° 005657-01

| | |
|---|------|
| - la ministre du logement et de la ville | 1 ex |
| - le directeur du Cabinet | 2 ex |
| - le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire | 1 ex |
| - le directeur du Cabinet | 1 ex |
| - le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction | 2 ex |
| - le vice-président du CGPC | 1 ex |
| - la présidente et les présidents de section du CGPC | 7 ex |
| - la secrétaire de la 5ème section du CGPC | 1 ex |
| - M. ROL-TANGUY, M. PASTOR | 2 ex |
| - archives CGPC | 1 ex |

Sommaire

| | |
|---|----|
| RAPPORT D'ETAPE..... | 1 |
| SUR L'INSTITUT DES VILLES..... | 1 |
| SOMMAIRE..... | 2 |
| 1.AVANT-PROPOS..... | 3 |
| 2.ETAT DES LIEUX..... | 4 |
| 2.1 LA STRUCTURE..... | 4 |
| 2.2 LA VOCATION DE L'INSTITUT DES VILLES..... | 4 |
| 2.3 LES MISSIONS DÉVOLUES À L'INSTITUT DES VILLES..... | 5 |
| 2.4 LES MOYENS DU GIP..... | 5 |
| 2.4.1 <i>Moyens humains</i> | 5 |
| 2.4.2 <i>Moyens budgétaires</i> | 5 |
| 2.4.3 <i>Localisation</i> | 6 |
| 3.LA GESTION D'URBACT..... | 7 |
| 3.1 EN TERMES DE PERSONNELS..... | 7 |
| 3.2 EN TERMES FINANCIERS..... | 8 |
| 4.LES SUITES DE LA GESTION D'URBAN..... | 8 |
| 5.LES VOCATIONS EUROPÉENNES DE L'INSTITUT DES VILLES..... | 8 |
| 6.CONCLUSION..... | 9 |
| ANNEXES..... | 10 |
| PERSONNES RENCONTRÉES..... | 18 |

1.AVANT-PROPOS

Par lettre de mission en date du 31 janvier 2008, Madame le Ministre du logement et de la ville a saisi le Conseil général des ponts et chaussées d'une mission de courte durée, d'expertise et de préfiguration des évolutions possibles de l'Institut des villes. Elle a, par ailleurs, souhaité la participation du Centre national de la fonction publique territoriale à cette mission. Le Président du CNFPT a désigné le Chef de son inspection générale pour y contribuer.

Dans un premier temps, un état des lieux a été réalisé. Il s'est fondé, d'une part, sur une analyse de l'ensemble des pièces mises à sa disposition par l'Institut des villes, d'autre part, sur une série d'entretiens auprès de personnalités dont on voudra bien trouver la liste en annexe.

Il est immédiatement apparu la nécessité de traiter, de manière urgente, les questions relatives à la gestion du programme URBACT et, plus généralement, des questions européennes dont l'institut a aujourd'hui la charge. En effet, des décisions en terme juridiques, financiers et de ressources humaines doivent être rapidement prises afin de garantir la pérennité des engagements pris par la France comme autorité de gestion de ce programme européen.

Ce constat a amené la mission à rendre, dans un premier temps, ses propositions concernant les mesures à prendre pour garantir le fonctionnement du programme URBACT et de renvoyer à une deuxième phase la formulation de l'ensemble de ses propositions concernant les perspectives d'évolution de l'Institut des villes.

2. ETAT DES LIEUX

L'Institut des villes : un GIP constitué entre l'Etat et les associations nationales d'élus sur la question des politiques urbaines.

2.1 LA STRUCTURE

- Le GIP a été créé par arrêté interministériel du 31 janvier 2001 pour cinq ans (2001-2005). Il a été reconduit pour trois ans (2006-2008) par arrêté interministériel du 26 décembre 2005, soit jusqu'au 26 décembre 2008.
- Le GIP a été constitué entre les six ministères respectivement en charge de la politique de la ville, de l'équipement, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire, de la culture et du logement (qui s'est substitué au ministère de la recherche), les six grandes associations nationales d'élus locaux urbains : association des maires de France (AMF), association des maires des grandes villes de France (AMGVF), association des maires « ville et banlieue » de France (AMVBF), fédération nationale des maires des villes moyennes (FNVM), assemblée des communautés urbaines (ACUF), assemblée des communautés de France (ADCF), ainsi que la Caisse des dépôts et consignations.
- Le contrôleur d'État est le TPG, receveur général des finances d'Ile-de-France.
- Le commissaire du Gouvernement est le délégué interministériel à la ville.
- Le président du GIP est M. Bruno BOURG-BROC, maire de Châlons-en-Champagne, président de la fédération nationale des villes moyennes.

2.2 LA VOCATION DE L'INSTITUT DES VILLES

- La création du GIP a répondu à la prise de conscience de la nécessité d'éclairer les décisions des multiples responsables des politiques urbaines dans un contexte marqué par l'importance fortement croissante des enjeux urbains.
- Le GIP a été conçu comme un organisme facilitateur au service de tous les acteurs de la ville, embrassant la globalité des politiques urbaines, permettant une réflexion collective et produisant des analyses partagées.
- Son objet statutaire est **de capitaliser, valoriser et diffuser les savoirs et savoir-faire sur les politiques urbaines** en mettant en communication l'ensemble des responsables publics, nationaux et locaux, du développement urbain. Il a vocation à organiser des échanges, des rencontres et des débats entre les différents acteurs du développement urbain, de faire connaître les travaux de recherche, de propager les expériences étrangères et de contribuer aux réflexions menées, en matière de politiques urbaines, dans les enceintes européennes et internationales. Il lui appartient de travailler en réseau avec les organismes existants (y compris les pôles de compétences et les centres de ressources) sans se substituer à aucun d'eux.

2.3 LES MISSIONS DÉVOLUES À L'INSTITUT DES VILLES

- Les missions de vocation ont été conduites à l'initiative et sous la responsabilité du conseil d'administration du GIP qui s'est réuni 16 fois depuis la mise en activité effective du groupement (septembre 2001).
- Depuis décembre 2003, le GIP a été chargé, en sus de ses activités propres, de porter le secrétariat du programme européen URBACT qui met en réseaux d'échanges 230 villes de l'Union européenne et dont notre pays a reçu de la Commission européenne, mission d'assurer la fonction d'autorité d'animation et de gestion. L'accueil de ce programme spécialisé répond à la vocation de l'Institut des villes, à sa mission générale de diffusion et de valorisation des connaissances ainsi qu'à son ambition européenne.

2.4 LES MOYENS DU GIP

2.4.1 MOYENS HUMAINS

A l'origine, le GIP a disposé de 6 cadres A+ et de 1 cadre B mis à sa disposition par 4 ministères (intérieur, équipement, culture, finances) ainsi que 2 secrétaires et 2 agents d'exécution mis à disposition par la DIV. Son premier directeur était le préfet J-L Destandau (2001-2003). Aujourd'hui, le personnel propre de l'institut ne compte plus que 1 cadre A+ mis à disposition par le ministère de l'équipement, ainsi que 2 cadres A+ et une aide-comptable payés par le GIP. Outre ce personnel propre, le GIP porte, depuis qu'il appuie le secrétariat du programme URBACT, les personnels qui le constituent, dont les effectifs qui se sont progressivement accrus comptent aujourd'hui 4 chargés de mission de catégorie A, 4 assistants d'études et 3 assistants techniques.

2.4.2 MOYENS BUDGÉTAIRES

Les ressources propres du GIP proviennent, pour l'essentiel, du budget de l'État. Au delà de la dotation d'installation reçue en 2001 (1 400 k€ attribués par le ministère de la ville et 150 K€ versés par la Caisse des dépôts), le GIP a reçu chaque année, en moyenne, sur la période 2002-2006, 300 K€ du ministère de la ville et 50 K€ du ministère de la culture pour un soutien à la mission « Nouveaux territoires de l'art » (NTA). Les membres du GIP contribuent aussi à son fonctionnement par des apports en nature (mise à disposition de personnels et de locaux), valorisés, en moyenne, à hauteur de 300 K€ par an.

Les dépenses effectuées par l'Institut des villes, au titre du programme URBACT, (440 k€ en 2004, 570 k€ en 2005, 750 k€ en 2006, 1 300 k€ prévus en 2007) sont financées, via la Caisse des dépôts, autorité de paiement du programme, par des crédits provenant pour l'essentiel des fonds européens et de contributions des Etats membres (dont les contributions de la DGUHC, de la DIACT et de la DIV pour la France). Mais l'institut doit faire face, en cours d'exercice, à des problèmes délicats de trésorerie puisque les dépenses prises en charge sur fonds européens, notamment des dépenses de personnels, sont remboursées uniquement sur présentation, par l'institut, des pièces justificatives de paiements après service fait.

2.4.3 LOCALISATION

Le GIP s'est installé, lors de sa création, dans des bureaux mis à sa disposition par les services du Premier ministre, au 1 rue de la Faisanderie 75016 Paris. L'État ayant mis en vente ce bâtiment, le GIP a déménagé, en juillet 2005, et a été accueilli dans des bureaux situés dans l'immeuble occupé par la DIV, 194 avenue du Président Wilson 93217 Saint-Denis-la-Plaine. (Loyers payés par la DIV).

▪ Principales activités conduites par l'Institut des villes sur la période 2001-2006

Les missions de vocation se sont progressivement développées, dans un contexte mouvant et sous une commande politique incertaine, autour d'une dizaine de thématiques (cf. détail en annexe) à travers des groupes de travail inter partenaires et des séminaires accueillis par des collectivités locales. Ces travaux ont abouti à la publication de six ouvrages dans une nouvelle collection « Villes et société » de la Documentation française : « Villes et économie », « Villes et réforme des finances locales », « Villes et vieillir », « Villes en évolution », « Conduite politique du projet urbain » et « Villes, santé et développement durable », ainsi que deux ouvrages publiés aux éditions Sujet/Objet « Nouveaux territoires de l'art » et « NTA, paroles d'élus ».

L'institut a, par ailleurs, produit divers rapports et notamment : un rapport « Le temps des villes » (2001), une contribution sur la place des villes dans les institutions et les politiques européennes (2002), un inventaire des organismes de recherche et des centres de ressources oeuvrant sur le thème de la ville (2002), un inventaire des principales offres de formation destinées aux élus urbains et aux praticiens de haut niveau (2002), un rapport sur la planification urbaine dans le contexte de la mise en oeuvre des trois lois SRU, Voynet et Chevènement (2002), un rapport sur les pratiques de l'évaluation dans les communes de plus de 50 000 habitants (2002). L'institut a rédigé le rapport présenté par le Gouvernement à l'assemblée générale de l'ONU (New York, 2001), cinq ans après le « Sommet mondial des Nations Unies sur le devnir des villes (Habitat II – Istanbul, 1996), le texte du chapitre « Villes et autorités locales » du « Livre blanc des acteurs français du développement durable » (Johannesburg, septembre 2002) et la « Contribution des associations nationales de maires et présidents d'intercommunalités » aux Assises nationales de la ville (avril 2005).

La gestion d'URBACT mobilise actuellement 90 % du temps de la directrice de l'institut et de son aide-comptable et représente sensiblement la même proportion du millier de mandats annuels délivrés par l'institut. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la DIV et l'institut prévoit que le GIP assure le paiement des salaires des membres du secrétariat du programme, les dépenses liées à la capitalisation des travaux des réseaux de villes, aux réunions des responsables de ces réseaux, aux prestations d'experts mandatés par le secrétariat, aux travaux du comité de suivi du programme ainsi qu'au fonctionnement du secrétariat (frais de déplacements, matériel hors moyens mis à disposition par la DIV). Dans la convention de création du GIP, l'article 2 prévoyait un rôle du GIP sur le champ européen et international : « ... faire connaître et discuter les expériences étrangères et de participer aux travaux menés dans ces domaines dans les enceintes européennes et internationales ».

3. LA GESTION D'URBACT

La première phase du programme URBACT s'achève statutairement le 31 décembre 2008. Mais il a d'ores et déjà été décidé de poursuivre sur la période 2007-2013 (plus deux ans), avec des moyens accrus pour la mise en réseau et l'ingénierie de projet (69 M€ contre 25 M€ sur la première phase), les politiques urbaines étant par ailleurs intégrées à la politique des fonds structurels. La France reste Autorité de gestion.

URBACT est aujourd'hui le cœur de la mission de l'Institut des villes. Quelque puissent être les pistes de réflexion dégagées dans la deuxième phase de la mission pour l'avenir de l'Institut des villes, il faut poursuivre la démarche engagée d'amélioration de la gestion et de clarification des rôles respectifs. Ceci est essentiel, tant vis-à-vis de la Commission européenne, que vis-à-vis de la direction de la DIV et des administrateurs du GIP.

C'est le but de la convention, déjà examinée par le Conseil d'administration de l'institut, à passer avec la DIV. Certes, cette convention ne transfère pas toutes les responsabilités de gestion à l'institut (les marchés d'un montant supérieur à 135 K€ restent de la responsabilité de la DIV), mais elle a le mérite d'exister et de constituer un point d'équilibre accepté par les parties.

Les différents points (personnels et finances) demandent des décisions immédiates, afin que les équipes en charge d'URBACT puissent se consacrer à la gestion du programme. En effet, le risque est important que les futurs contrôles des instances européennes sur la gestion d'URBACT prennent une tournure négative pour la France.

3.1 EN TERMES DE PERSONNELS

Pour que cette convention prenne effet, il convient, pour l'Institut des villes, que :

- J.L. Drubigny soit détaché du ministère de l'intérieur au MEEDDAT et mis à disposition de l'institut comme directeur. En effet, J.L. Drubigny est à l'heure actuelle mis à disposition de la DIV par le ministère de l'intérieur. Celui-ci refuse la mise à disposition directe à l'Institut des villes. Il apparaît donc que la seule solution possible consiste aujourd'hui dans le détachement de J.L. Drubigny au MEEDDAT, puis sa mise à disposition de l'Institut des villes.
- La cellule de gestion administrative et financière de programme soit renforcée à l'institut. Elle devrait regrouper les personnels administratifs de l'IDV et du secrétariat d'URBACT :
 - 1 attaché d'administration centrale en détachement depuis le 1er février, remboursé par URBACT
 - 1 secrétaire-comptable pour 50 % de son temps (catégorie C) payé par l'institut
 - les 3 assistantes techniques du secrétariat d'URBACT.

3.2 EN TERMES FINANCIERS

Il apparaîtrait cohérent que, si la France continue de payer le salaire du directeur du secrétariat d'URBACT (J.L. Drubigny), la masse salariale de la cellule de gestion administrative soit, progressivement, totalement prise en charge par URBACT.

De par la nouvelle convention entre la DIV et l'institut, les dépenses réglées par l'institut vont continuer à croître pour s'établir entre 2 000 et 4 000 K€ annuels, soit environ de 200 K€ à 400 K€ mensuels. L'institut doit donc disposer d'une trésorerie d'environ 500 K€ (plus d'un mois), au minimum.

L'avis de la mission est qu'il serait nécessaire de renforcer d'environ 300 K€ la trésorerie de l'institut afin de ne pas recourir de manière trop systématique à la ligne de trésorerie de la CDC. Le montant de cette dernière doit être ajusté en fonction des fonds propres de l'institut (négociations en cours menées par J.L. Drubigny). C'est aussi l'intérêt de la DIV, donc de l'Etat. En effet, les intérêts générés par le recours à une ligne de trésorerie ne sont pas éligibles au remboursement par le FEDER. Ils resteront donc à la charge du Gouvernement français : il faut donc tout entreprendre pour les maîtriser.

4. LES SUITES DE LA GESTION D'URBAN

En accord avec la DIV, la DIACT a dû se résoudre à dissoudre l'association qui avait été créée pour animer le réseau des villes ayant participé aux deux programmes URBAN successifs. Mais la DIACT souhaite poursuivre l'animation de ce réseau et considère que des fonds européens combinés avec du FNADT sont disponibles pour cette mission. Elle considère qu'il y a urgence à cette mise en place et pense que l'institut peut être un bon support. Cela supposerait une convention tripartite DIV/DIACT/Institut et entraînerait le recrutement d'une à deux personnes.

Cette action est à prendre en charge avant le mois de septembre 2008, afin de permettre le(s) recrutement(s) dès l'automne.

5. LES VOCATIONS EUROPÉENNES DE L'INSTITUT DES VILLES

Ainsi serait confortée une vocation européenne de l'institut, apte déjà à dégager des synergies entre équipes d'URBACT et animateurs du réseau français des villes d'URBAN, au travers des actions nouvelles lancées par la génération des programmes européens 2006-2013.

Du fait de la composition du GIP, pourrait être envisagée la mise en réseau de l'institut avec la « Maison européenne des pouvoirs locaux », installée à Bruxelles, émanation notamment de l'AMF, l'AMGVF et de la FMVM, comme avec l'association française des communes et conseils régionaux d'Europe, installée à Orléans (AFCCRE).

Cela ne pourrait que concourir à améliorer le lobbying français sur les questions urbaines auprès des instances européennes.

Il faut ajouter la mission confiée à l'institut par le Ministre du logement et de la ville pour la préparation du Forum de Montpellier, dans le cadre de la présidence française, qui confirme bien cette « vocation européenne ».

6.CONCLUSION

Ainsi doté d'un directeur, à nouveau stabilisé dans sa gestion, doté d'une vocation européenne, il y a lieu de proroger de 2 (2010) à 5 ans (2013) l'existence du GIP, sans préjuger des réflexions d'évolution possibles ou souhaitables. Ainsi se terminerai une période de plus de cinq ans où E. Hardy a exercé, dans des conditions difficiles, la fonction de direction par intérim permettant à l'institut de faire face à ces missions essentielles.

En effet, celles-ci nécessiteront en tout état de cause des délais de mise en œuvre conséquents et les équipes d'URBACT, comme les autres salariés de l'institut, ne peuvent être en permanente situation de précarité.

Annexes



MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

LE MINISTRE
N°Ref. CARMELJIG

Paris, le 31 JAN. 2008

DOCUMENT DIFFUSÉ À
M. BELOTTE
MME DE FLEURBAU
M. PARENT
M. GRESSIER
M. SANTEL
M. JAQUIARD
M. CHANTEREAU
M. BARBAROUX
M. JUPPÉ

Monsieur le Vice-Président,

Le travail conduit actuellement par le Préfet LACROIX au titre de la révision générale des politiques publiques inclura vraisemblablement des préconisations concernant les différents organismes qui participent à la politique de la ville, dont notamment l'Institut des villes.

Plusieurs pistes peuvent s'ouvrir pour l'Institut des villes :

- L'Institut des villes peut devenir la structure d'appui au développement de la politique de la ville que je souhaite construire, c'est-à-dire la politique de « toute la ville ». Le discours que j'ai prononcé le 29 novembre dernier en clôture du colloque « Comment vivre ensemble le temps des villes » définit, de ce point de vue, les objectifs que j'entends poursuivre. Il s'agirait alors de conforter l'Institut en y intégrant notamment des dimensions d'observation, de prospective et de recherche, ainsi que de formation pour les acteurs de la ville.

- De manière complémentaire, la dimension européenne de l'Institut des villes pourrait d'avantage s'affirmer ; il est déjà le support du secrétariat d'URBACT et, l'élargissement du champ de URBACT II au développement urbain milite en ce sens.

Le Conseil d'administration de l'Institut des villes a donné son accord pour que ces évolutions possibles puissent être expertisées et préfigurées.

Monsieur Claude MARTINAND
Vice-Président du Conseil général des ponts et chaussées
Tour Pascal B
95055 La Défense Cedex

HÔTEL DE CASTRIES - 72 RUE DE VARENNE - 75007 PARIS - TÉLÉPHONE : 01 42 75 82 58 - TÉLÉCOPIE : 01 42 75 89 70

C'est pourquoi je souhaite confier au Conseil général des Ponts et Chaussées une courte mission d'expertise de ces perspectives en les assortissant de propositions sur les conditions de leur mise en œuvre.

Il apparaît toutefois que, dans la mesure où les associations d'élus sont déjà membres de conseil d'administration de l'Institut des villes et que les questions concernant la ville ne peuvent laisser indifférents les collectivités locales et les fonctionnaires territoriaux, la participation du Centre national de la fonction publique territoriale à cette mission me semble utile.

J'ai saisi Monsieur ROSSINOT, Président du CNFPT, pour lui demander d'autoriser un haut-fonctionnaire de cet organisme à participer à cette mission et ne manquerai pas de vous informer de la suite qu'il aura réservée à ma demande.

Je souhaiterais que votre rapport puisse m'être présenté d'ici la fin du mois de mars 2008.

Je vous remercie pour l'aide que vous m'apporterez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-président, en l'assurance de ma meilleure considération.



Christine BOUTIN



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

**Conseil général
des Ponts et Chaussées**

La Défense, le - 7 FEV. 2008

Le Vice-Président

Nos réf. : 005657-01

Note

à

Monsieur Francis ROL-TANGUY,
ingénieur général des ponts et chaussées

Par note du 31 janvier 2008, la Ministre du logement et de la ville a demandé au Conseil général des ponts et chaussées de diligenter une **mission d'expertise des perspectives pour l'institut des villes.**

Je vous confie cette mission enregistrée sous le n° 005657-01 dans le système de gestion des affaires du CGPC.

J'attire votre attention sur le souhait de la Ministre de disposer du rapport final pour le 31 mars 2008.

Conformément à la procédure en vigueur, je vous demande d'adresser votre rapport de fin de mission au président de la 5^{ème} section et de m'en faire parvenir simultanément un exemplaire, aux fins de transmission à la Ministre du logement et de la ville.

Claude MARTINAND

Copie : M. le Président et Mme la Secrétaire de la 5ème section



Le Président

Nos Réf. : IG/MP/LB/2

Objet : Institut des Villes

Dossier suivi par :
Michel PASTOR : 01 55 27 42 63

Monsieur Michel PASTOR
Chef de l'inspection générale

Paris, le 15 février 2008

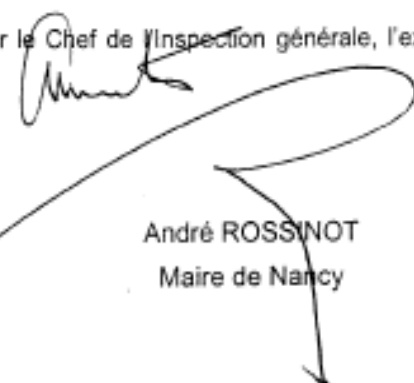
Monsieur le Chef de l'Inspection générale,

Par courrier en date du 31 janvier 2008, Madame le Ministre du Logement et de la Ville sollicite notre établissement afin de contribuer avec le Conseil général des Ponts et Chaussées à la réalisation d'une mission de courte durée, d'expertise et de préfiguration concernant le devenir de l'Institut des Villes.

J'ai décidé de donner une suite favorable à la demande de Madame le Ministre du Logement et de la Ville.

En conséquence, je vous demande de prendre l'attache du Conseil général des Ponts et Chaussées afin de prêter votre concours à cette mission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de l'Inspection générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André ROSSINOT
Maire de Nancy



Le Président

Nos Réf. : IGIMP/LB/ L
Objet : Institut des Villes
Dossier suivi par :
Michel PASTOR : 01 55 27 42 63

Madame Christine BOUTIN
Ministre du Logement et de la Ville
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 15 février 2008

Madame le Ministre,

Votre courrier en date du 31 janvier 2008 a retenu toute mon attention.

C'est bien volontiers que le Centre National de la Fonction Publique territoriale contribuera, avec le Conseil Général des Ponts et Chaussées, à la conduite d'une mission de courte durée, d'expertise et de préfiguration concernant le devenir de l'Institut des villes.

A cette fin, j'ai donné mission à Monsieur Michel PASTOR, Chef de l'inspection générale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, de prendre l'attache du Conseil Général des Ponts et Chaussées afin de prêter son concours à la mission sus-visée.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.

André ROSSINOT
Maire de Nancy

COPIE



MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE

LE MINISTRE
HRYF-CABREL/EG

Paris, le 31 JAN 2008

Monsieur le Ministre,

Le travail conduit au titre de la révision générale des politiques publiques inclut vraisemblablement des préconisations concernant les différents organismes qui participent à la politique de la ville, dont l'Institut des villes.

Plusieurs pistes peuvent s'ouvrir pour l'Institut des villes :

- L'Institut des villes peut devenir la structure d'appui au développement de la politique de la ville que je souhaite construire, c'est-à-dire la politique de « toute la ville ». Il s'agirait alors de conforter l'Institut en y intégrant notamment des dimensions d'observation, de prospective et de recherche, ainsi que de formation pour les acteurs de la ville.

- De manière complémentaire, la dimension européenne de l'Institut des villes pourrait d'avantage s'affirmer ; il est déjà le support du secrétariat d'URBACT et, l'élargissement du champ de URBACT II au développement urbain milite en ce sens.

Ces évolutions possibles méritent d'être examinées plus avant afin d'en vérifier la pertinence.

J'ai donc saisi le Conseil Général des Ponts et Chaussées d'une mission, de courte durée, d'expertise et de préfiguration de ces perspectives.

Monsieur André ROSSINOT
Ancien Ministre
Député-Maire de Nancy
Président du CNFPT
10-12 rue d'Anjou
75008 PARIS

...

HÔTEL DE CASTRIES - 72 RUE DE VARENNE - 75007 PARIS - TÉLÉPHONE : 01 42 75 02 06 - TÉLÉCOPIE : 01 42 75 09 70

Il apparaît toutefois que, dans la mesure où les associations d'élus sont déjà membres de conseil d'administration de l'Institut des villes et que les questions concernant la ville ne peuvent laisser indifférents les collectivités locales et les fonctionnaires territoriaux, la participation du Centre national de la fonction publique territoriale à cette mission compléterait judicieusement celle du Conseil général des Ponts et Chaussées.

Aussi, comme cela a été évoqué par téléphone entre Monsieur Jacques Charlot, Directeur général du CNFTP et Madame Marie-Françoise LECAILLON, Conseillère technique à mon cabinet, je souhaiterais que votre Conseil d'administration puisse autoriser un haut fonctionnaire à participer à ce travail.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma meilleure considération.



Christine BOUTIN

Personnes rencontrées

| | |
|---------------------------|---|
| Bruno BOURG-BROC | Président de l'Institut des villes Maire de Châlons-en-Champagne Président de la fédération des maires des villes moyennes |
| Evelyne HARDY | Directrice par intérim de l'Institut des villes |
| Georges CAVALLIER | Conseiller du Président de l'Institut des villes |
| Alain LECOMTE | Directeur du cabinet de la Ministre du logement et de la ville |
| Marie-Françoise LECAILLON | Directeur du cabinet de la Ministre du logement et de la ville |
| Emeric BURIN DES ROZIERES | Conseiller technique au cabinet du Ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire |
| Yves-Laurent SAPOVAL | Délégué interministériel à la ville |
| Robert DEVILLE | Secrétaire général de la délégation interministérielle à la ville |
| Etienne CREPON | Directeur à la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC) |
| Gilbert SANTEL | Président de la 5ème section du Conseil général des ponts et chaussées, membre du conseil d'administration de l'Institut des villes |
| Virginie DARPHEUILLE | Chef de bureau à la direction générale des collectivités locales (DGCL), membre du conseil d'administration de l'Institut des villes |
| Didier MICHAL | Chargé de mission à la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) |
| Michèle VIGNES | Sous-directrice à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) |
| Sylvain BELLION | Chef de service à l'association des maires de France (AMF) |

| | |
|--------------------|--|
| Christian LALU | Directeur général de l'association des maires des grandes villes de France (AMGVF) |
| Nicolas PORTIER | Délégué général à l'assemblée des communautés de France (ADCF) |
| Olivier LANDEL | Délégué général de l'association des communautés urbaines de France (ADCUF) |
| Renée FELTIN | Déléguée générale de l'association des maires ville et banlieue de France (AMVBF) |
| Jean-Loup DRUBIGNY | Directeur du programme URBACT |